

Linteau, Audrey

De: Caroline Cote <[REDACTED]>
Envoyé: 27 février 2019 00:19
À: Durocher-Guay, Malie
Cc: Mme Sonia Dubé; M. Sylvain Dufour; Mme Mélanie Angers; Mme Marie-Line Gagné; M. Benoit Poulin; Mme Audrey Gagnon; Mme Véronique Fournier-Lepage
Objet: Distance entre le CPE et les garderies

Bonsoir,

Voici une idée des distances du CPE versus les garderies de Charny et de St-Romuald.

La Boîte à câlins, est situé au 8391, Avenue Sous le Vent, Lévis (Charny), Québec, G6X 1K7. (derrière le métro) soit une distance 5,4 km et de 7 minutes du CPE Montessori de Saint-Jean-Chrysostome

La Boîte à magie, est situé au 1200 boul Guillaume Couture, Lévis QC G6W 5M6, à une distance de 6,6 km soit à 9 minutes du CPE Montessori de Saint-Jean-Chrysostome

Merci et bonne fin de soirée!

Caroline Côté
Directrice générale
CPE Montessori de Saint-Jean-Chrysostome
1127 rue de la Prairie
Lévis, Québec, G6Z 3C9
418-834-1771
[REDACTED]

Linteau, Audrey

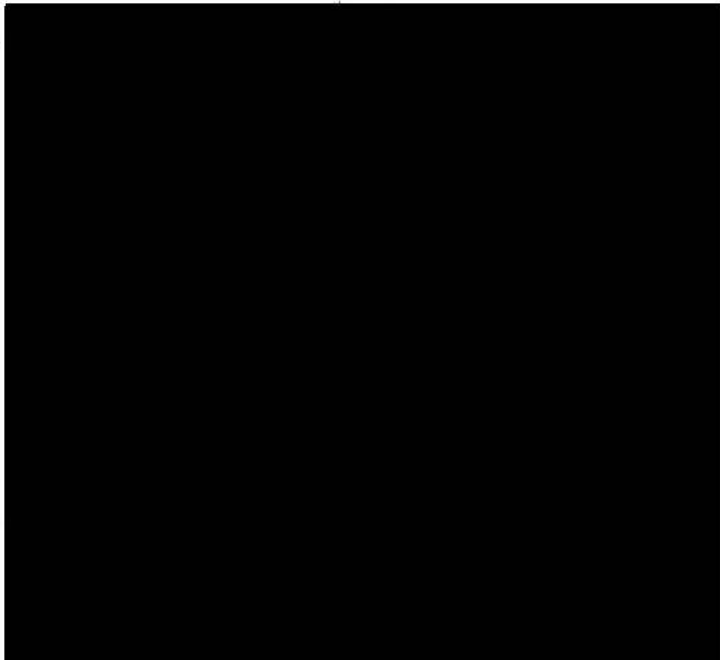
De: Caroline Cote <[REDACTED]>
Envoyé: 1 mars 2019 09:08
À: Durocher-Guay, Malie
Cc: 1# Présidente
Objet: Fwd: proposition 25 ans
Pièces jointes: [REDACTED]

Bonjour,

Voici une nouvelle entente possible avec [REDACTED]

Merci!

Caroline Côté
Directrice générale
CPE Montessori de Saint-Jean-Chrysostome
1127 rue de la Prairie
Lévis, Québec, G6Z 3C9
418-834-1771
[REDACTED]



Linteau, Audrey

De: Picard, Jean-François

Envoyé: 1 mars 2019 21:02

À:

Cc: [REDACTED] Boîte Cabinet de la Famille; Durocher-Guay, Malie; Tremblay, Sabin

Objet: Accompagnement visant l'ouverture de l'installation à Charny

Membres du conseil d'administration du CPE Montessori de St-Jean-Chrysostome,
Madame Caroline Côté, directrice du CPE Montessori de St-Jean-Chrysostome,

Je m'appelle Jean-François Picard et je suis directeur régional du Ministère de la Famille. Nous avons eu l'occasion d'échanger très brièvement aujourd'hui sur le projet de la nouvelle installation du CPE Montessori St-Jean-Chrysostome et des scénarios financiers, mais je sais que vous avez travaillé très fort sur le projet toute la journée (en plus d'une partie de la semaine) et que vous avez eu des échanges avec les membres de mon équipe à ce sujet, notamment madame Durocher-Guay, madame Guay et monsieur Tremblay.

J'aimerais tout d'abord vous remercier pour l'implication du CPE dans les efforts visant la résolution de la situation vécue à la suite de l'annonce de la fermeture des trois garderies. Votre implication témoigne bien de votre engagement pour les familles.

[REDACTED] Le Ministère entend bien vous accompagner pour une ouverture le plus rapidement possible. Tous les efforts seront déployés en ce sens.

Je vous invite donc à maintenir un contact régulier avec la conseillère au dossier, madame Malie Durocher-Guay. Celle-ci sera en mesure de vous soutenir dans les différentes étapes de création de votre nouvelle installation. Vous pouvez joindre madame Durocher-Guay au 418 528-7100, poste 2010, ou par courriel au Malie.Durocher-Guay@MFA.GOUV.QC.CA. Notez [REDACTED] et puisque nous cherchons à réduire le temps d'interruption des services, [REDACTED] vous pouvez contacter monsieur Sabin Tremblay, coordonnateur aux opérations, qui pourra vous diriger vers les bonnes ressources pour vous soutenir. Vous pouvez joindre monsieur Tremblay au 418 528-7100, poste 2021.

Meilleures salutations,

Jean-François Picard
Directeur régional

Ministère de la Famille
Direction régionale de la Capitale-Nationale et de l'Est du Québec
750, Boul. Charest Est, bureau 510
Québec (Québec) G1K 3J7
Téléphone: 418 528-7100, poste 2001
Sans frais: 1 866 640-9919 poste 2001
Télécopieur: 418 646-9342
jean-francois.picard@mfa.gouv.qc.ca

Linteau, Audrey

De: Rajaoharimanana, Nadia
Envoyé: 5 mars 2019 11:44
À: [REDACTED]
Cc: Durocher-Guay, Malie
Objet: Important-Documents manquants-Installation Montessori de Charny-permis 3000-4953

Importance: Haute

Suivi: Destinataire Lire
[REDACTED]
Durocher-Guay, Malie Lu: 2019-03-05 11:45



Bonjour,

Comme convenu lors de notre conversation téléphonique de tout à l'heure, je vous transmets la liste des documents manquants pour l'ajout d'une nouvelle installation au CPE Montessori de St-Jean-Chrysostome.

En plus de ces documents listés, il faut **une lettre de confirmation d'adhésion à La Place 0-5**. Et le **certificat de conformité de l'aire de jeux extérieur** doit être modifié au nom du CPE et de l'installation concernée. Vous trouverez aussi en pièce jointe les informations à modifier pour avoir un certificat de conformité conforme au nom du CPE. Comme je vous l'ai dit au téléphone, vous devez contacter l'architecte paysagiste qui a délivré ce document pour en faire la modification.

Et enfin, il est très important que vous ajoutiez le nom de la nouvelle installation au Registraire des entreprises du Québec afin que nous puissions vous transmettre une entente de subvention légale, soit : « INSTALLATION MONTESSORI DE CHARNY ». Pour ce faire, vous devez ajouter **les 2 installations** dans la section établissement du REQ (voir page 4 du document : état de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises en pièce jointe).



20190227104442... 20190305113544... 20190305114610...

N'hésitez pas à me contacter pour toutes questions..

Merci et au plaisir!

Nadia Rajaoharimanana

Technicienne aux permis et subventions
Ministère de la Famille
Direction régionale de la Capitale-Nationale
et de l'Est du Québec

750, boulevard Charest Est, bureau 510, Québec (Québec) G1K 3J7

Téléphone : 418 528-7100, poste 2018

Télécopieur : 418 646-9342

nadia.rajaoharimanana@mfa.gouv.qc.ca | [Site Web](#)

.....
ATTENTION - APPEL À LA CONFIDENTIALITÉ
.....

Il est possible que ce message contienne des renseignements privilégiés et confidentiels. S'il ne vous est pas destiné, soyez avisé que toute divulgation ou reproduction est formellement défendue. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez s'il vous plaît le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci de votre collaboration.

1 – Renseignements sur le demandeur			
Date de réception de la demande :		Type de service de garde :	<input type="checkbox"/> Garderie <input checked="" type="checkbox"/> CPE
Nom du demandeur :	CPE MONTESSORI DE ST-JEAN-CHRYSOSTOME		
Numéro de division :	3000-4953	Numéro d'installation :	3005-8954

2 – Respect des dispositions réglementaires relatives au dépôt des documents et renseignements prescrits			
Élément de recevabilité déposé	Oui	Non	
2.1 Formulaire prescrit dûment rempli (en français) et signé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir le formulaire déposé au moment de l'appel de projets
2.2 Copie certifiée conforme de l'acte constitutif	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir le formulaire déposé au moment de l'appel de projets
2.3 Chèque/mandat-poste du montant exigé, à l'ordre du ministre des Finances	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au montant de 168 \$ (montant en vigueur en 2013)
2.4 Plan de l'aménagement des locaux signé et scellé par un architecte (un seul exemplaire papier et un fichier électronique DWG sur clé USB)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dossier [REDACTED]
2.5 Plan de l'espace extérieur de jeu accompagné d'un plan de localisation de cet espace illustrant sa situation par rapport à l'installation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dossier [REDACTED]
2.6 Copie d'un titre de propriété, d'un bail d'une durée minimale de 5 ans ou d'une autorisation à occuper les lieux gratuitement y compris l'espace extérieur de jeu pendant au moins 5 ans	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
2.7 Copie de la déclaration d'immatriculation ou de la déclaration initiale inscrite au registre des entreprises	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.8 Portrait des administrateurs et actionnaires (enregistré, validé et accepté dans la prestation électronique de services)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.9 Programme éducatif qui sera appliqué	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.10 Preuves attestant la qualification du personnel de garde	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
2.11 Preuves attestant la réussite de cours de secourisme pour le personnel de garde	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
2.12 Documents attestant la vérification d'absence d'empêchement contemporaine* du demandeur et chacun des administrateurs et des actionnaires	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.13 Certificat de conformité aux plans approuvés	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dossier [REDACTED]
2.14 Copie certifiée conforme d'une résolution attestant de la composition du C.A. du CPE et désignant le siège de chaque membre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S.O. <input type="checkbox"/>
2.15 Copie certifiée conforme des règlements généraux du CPE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S.O. <input type="checkbox"/>
2.16 Règles d'organisation de la prestation des services de la garderie, lesquelles doivent préciser :			
a) Heures d'ouverture	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
b) Orientations générales	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
c) Politique d'admission	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
d) Politique d'expulsion d'un enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
e) Procédure de traitement des plaintes qui sera appliquée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
f) Horaire type des activités	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

*contemporaine : l'attestation ou la déclaration est valide si elle a été produite au plus tard six mois avant la date de dépôt d'une demande recevable

3 – Recommandation			
	Oui	Non	Commentaires (au besoin)
La demande est complète	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nom de la DR :	Direction régionale de la Capitale Nationale et de l'Est du Québec		
Vérifié par :			
Signature :	(en caractères d'imprimerie)		
Date :	2019-02-27		



Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2019-03-05 11:38:54

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1147906433
Nom	CENTRE DE LA PETITE ENFANCE MONTESSORI DE ST-JEAN-CHRYSOSTOME

Adresse du domicile

Adresse	1127 rue de la Prairie Lévis (Québec) G6Z3C9 Canada
---------	---

Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise	CPE Montessori
Nom de la personne physique	
Nom de famille	Côté
Prénom	Caroline

Adresse	1127, RUE DE LA PRAIRIE OUEST SAINT-JEAN-CHRYSOSTOME (QUÉBEC) G6Z3C9
---------	--

Immatriculation

Date d'immatriculation	1998-08-11
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	1998-08-11
Date de fin de l'existence	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec
De 11 à 25

Administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir

Liste des administrateurs

Nom de famille	Dubé
Prénom	Sonia
Date du début de la charge	2013-09-16
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Président
Adresse	1104 rue de l'Eau-de-Rose Lévis (Québec) G6Z3M7 Canada
Nom de famille	Angers
Prénom	Mélanie
Date du début de la charge	2015-09-22
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse	20 rue Albanel Lévis (Québec) G6Z7J9 Canada
Nom de famille	Dufour
Prénom	Sylvain
Date du début de la charge	2015-09-22
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse	948 rue de Boulogne Lévis (Québec) G6Z1H8 Canada
Nom de famille	Gagné
Prénom	Marie-Line
Date du début de la charge	2017-09-11
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse	1041 rue de Capri Lévis (Québec) G6Z1T2 Canada
Nom de famille	Poulin

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

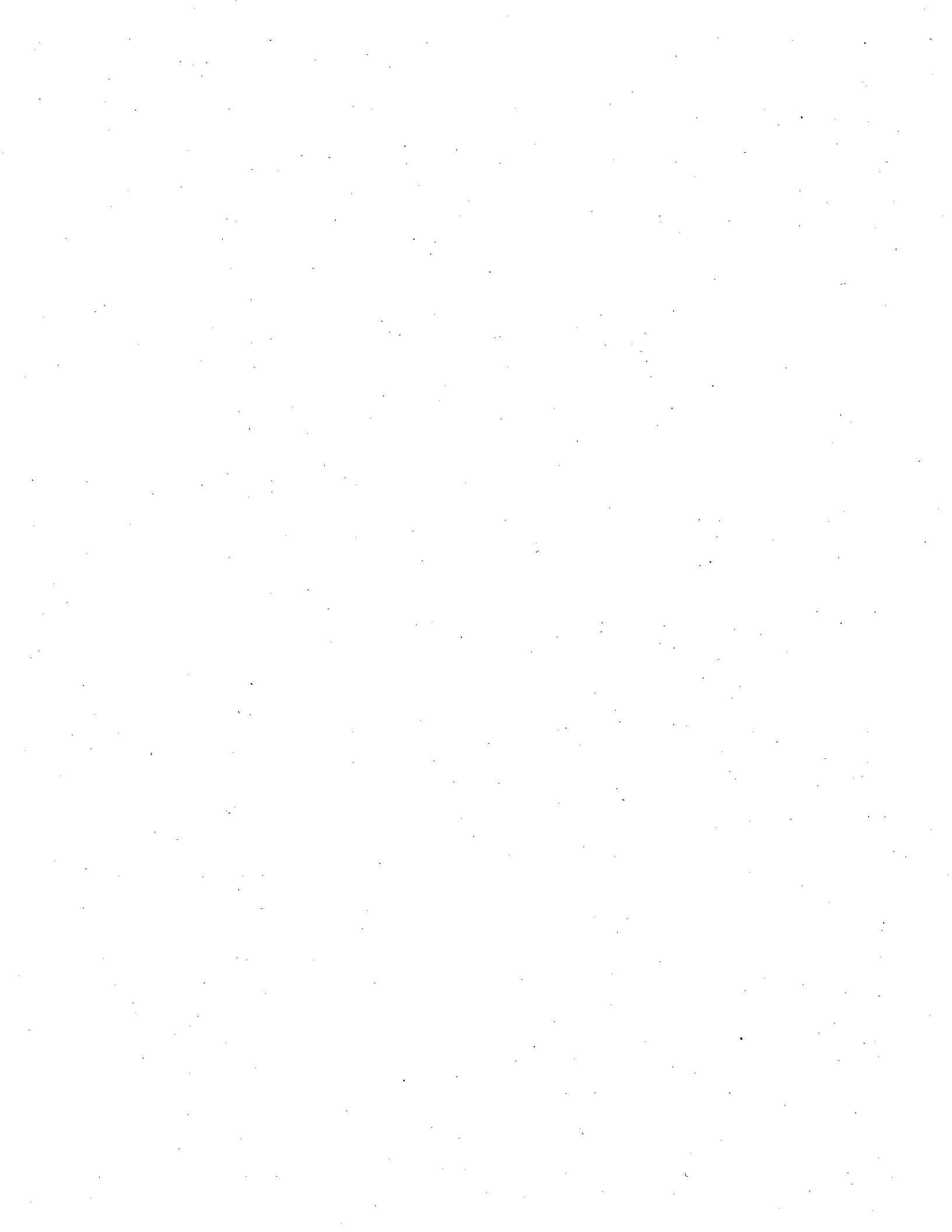
Index des documents

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration de mise à jour courante	2018-11-01
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2018-06-30
Déclaration de mise à jour courante	2017-09-21
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2017-06-07
Déclaration de mise à jour courante	2016-10-11
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2016-06-21
Déclaration de mise à jour courante	2015-10-02
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2015-06-01
Déclaration de mise à jour courante	2014-09-30
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2014-06-09
Déclaration de mise à jour courante	2014-04-30
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2013-06-21
Déclaration de mise à jour courante	2012-09-27
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2012-05-31
Déclaration de mise à jour courante	2011-09-28
Déclaration annuelle 2011	2011-05-31
Déclaration modificative	2010-12-17
État et déclaration de renseignements 2010	2010-07-06
État et déclaration de renseignements 2009	2009-07-17
État et déclaration de renseignements 2008	2008-06-30
État et déclaration de renseignements 2007	2007-08-20
État et déclaration de renseignements 2006	2006-08-23
Déclaration annuelle 2005	2005-10-17
Déclaration annuelle 2004	2004-10-18
Déclaration annuelle 2003	2004-01-05
Déclaration modificative	2003-06-05
Déclaration modificative	2003-03-12
Déclaration annuelle 2002	2002-12-23
Lettres patentes supplémentaires	2002-11-26
Déclaration modificative	2002-11-20
Déclaration modificative	2002-06-18
Déclaration annuelle 2001	2001-10-24
Déclaration annuelle 2000	2000-11-07
Déclaration annuelle 1999	1999-11-06
Déclaration initiale	1998-09-23
Certificat de constitution	1998-08-11

Index des noms

1008-02-11



Linteau, Audrey

De: Rajaoharimanana, Nadia
Envoyé: 5 mars 2019 11:56
À: [REDACTED]
Cc: Durocher-Guay, Malie
Objet: TR: Important-Documents manquants-Installation Montessori de Charny-permis 3000-4953

Importance: Haute

Suivi:

Destinataire	Lire
[REDACTED]	
Durocher-Guay, Malie	Lu: 2019-03-05 12:55



Bonjour,

Je vous retourne le document : « état de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises ».

Celui dans le courriel précédent n'a pas été numérisé en recto-verso et la page 4 n'apparaissait pas.



20190305115856...

N'hésitez pas à me contacter pour toutes questions.

Merci et au plaisir!

Nadia Rajaoharimanana

Technicienne aux permis et subventions

Ministère de la Famille

Direction régionale de la Capitale-Nationale
et de l'Est du Québec

750, boulevard Charest Est, bureau 510, Québec (Québec) G1K 3J7

Téléphone : 418 528-7100, poste 2018

Télécopieur : 418 646-9342

nadia.rajaoharimanana@mfa.gouv.qc.ca | [Site Web](#)

Il est possible que ce message contienne des renseignements privilégiés et confidentiels. S'il ne vous est pas destiné, soyez avisé que toute divulgation ou reproduction est formellement défendue. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez s'il vous plaît le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci de votre collaboration.

De : Rajaoharimanana, Nadia

Envoyé : 5 mars 2019 11:44

À :

Cc : Durocher-Guay, Malie <Malie.Durocher-Guay@MFA.GOUV.QC.CA>

Objet : Important-Documents manquants-Installation Montessori de Charny-permis 3000-4953

Importance : Haute



Bonjour,

Comme convenu lors de notre conversation téléphonique de tout à l'heure, je vous transmets la liste des documents manquants pour l'ajout d'une nouvelle installation au CPE Montessori de St-Jean-Chrysostome.

En plus de ces documents listés, il faut **une lettre de confirmation d'adhésion à La Place 0-5**. Et le **certificat de conformité de l'aire de jeux extérieur** doit être modifié au nom du CPE et de l'installation concernée. Vous trouverez aussi en pièce jointe les informations à modifier pour avoir un certificat de conformité conforme au nom du CPE. Comme je vous l'ai dit au téléphone, vous devez contacter l'architecte paysagiste qui a délivré ce document pour en faire la modification.

Et enfin, il est très important que vous ajoutiez le nom de la nouvelle installation au Registraire des entreprises du Québec afin que nous puissions vous transmettre une entente de subvention légale, soit : « INSTALLATION MONTESSORI DE CHARNY ». Pour ce faire, vous devez ajouter **les 2 installations** dans la section établissement du REQ (voir page 4 du document : état de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises en pièce jointe).



20190227104442... 20190305113544... 20190305114610...

N'hésitez pas à me contacter pour toutes questions..

Merci et au plaisir!

Nadia Rajaoharimanana

Technicienne aux permis et subventions

Ministère de la Famille

Direction régionale de la Capitale-Nationale
et de l'Est du Québec

750, boulevard Charest Est, bureau 510, Québec (Québec) G1K 3J7
Téléphone : 418 528-7100, poste 2018

.....
ATTENTION - APPEL À LA CONFIDENTIALITÉ
.....

Il est possible que ce message contienne des renseignements privilégiés et confidentiels. S'il ne vous est pas destiné, soyez avisé que toute divulgation ou reproduction est formellement défendue. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez s'il vous plaît le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci de votre collaboration.

Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2019-03-05 11:38:54

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1147906433
Nom	CENTRE DE LA PETITE ENFANCE MONTESSORI DE ST-JEAN-CHRYSOSTOME

Adresse du domicile

Adresse	1127 rue de la Prairie Lévis (Québec) G6Z3C9 Canada
---------	---

Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise	CPE Montessori
Nom de la personne physique	
Nom de famille	Côté
Prénom	Caroline

Adresse	1127, RUE DE LA PRAIRIE OUEST SAINT-JEAN-CHRYSOSTOME (QUÉBEC) G6Z3C9
---------	--

Immatriculation

Date d'immatriculation	1998-08-11
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	1998-08-11
Date de fin de l'existence	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Personne morale sans but lucratif
Date de la constitution	1998-08-11 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2018-11-01
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2018-06-30 2018
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2019	2019-10-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2018	2018-10-01

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion et scission

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés**1^{er} secteur d'activité**

Code d'activité économique (CAE)	8641
Activité	Garderies pour enfants
Précisions (facultatives)	SERVICE DE GARDE POUR DES ENFANTS DE 0 À 5 ANS

2^e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec De 11 à 25
--

Administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir

Liste des administrateurs

Nom de famille	Dubé
Prénom	Sonia
Date du début de la charge	2013-09-16
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Président
Adresse	1104 rue de l'Eau-de-Rose Lévis (Québec) G6Z3M7 Canada

Nom de famille	Angers
Prénom	Mélanie
Date du début de la charge	2015-09-22
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse	20 rue Albanel Lévis (Québec) G6Z7J9 Canada

Nom de famille	Dufour
Prénom	Sylvain
Date du début de la charge	2015-09-22
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse	948 rue de Boulogne Lévis (Québec) G6Z1H8 Canada

Nom de famille	Gagné
Prénom	Marie-Line
Date du début de la charge	2017-09-11
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse	1041 rue de Capri Lévis (Québec) G6Z1T2 Canada

Nom de famille	Poulin
----------------	--------

Prénom	Benoit
Date du début de la charge	2018-09-13
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse	1245 rue Gouin Lévis (Québec) G6Z3K1 Canada

Nom de famille	Gagnon
Prénom	Audrey
Date du début de la charge	2018-09-13
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse	1396 rue de l'Étoile Lévis (Québec) G7A0S5 Canada

Nom de famille	Fournier-Lepage
Prénom	Véronique
Date du début de la charge	2018-09-13
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse	135 rue de la Toundra Lévis (Québec) G6Z7W2 Canada

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Nom	CÔTÉ, CAROLINE
Fonctions actuelles	Principal dirigeant: Directrice générale
Adresse	110 rue Marcelle-Ferron Québec (Québec) G1X5H5 Canada

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.
--

Établissements

AJOUTER LES (2) INSTALLATIONS ICI

Aucun établissement n'a été déclaré.



Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Index des documents**Documents conservés**

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration de mise à jour courante	2018-11-01
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2018-06-30
Déclaration de mise à jour courante	2017-09-21
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2017-06-07
Déclaration de mise à jour courante	2016-10-11
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2016-06-21
Déclaration de mise à jour courante	2015-10-02
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2015-06-01
Déclaration de mise à jour courante	2014-09-30
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2014-06-09
Déclaration de mise à jour courante	2014-04-30
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2013-06-21
Déclaration de mise à jour courante	2012-09-27
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2012-05-31
Déclaration de mise à jour courante	2011-09-28
Déclaration annuelle 2011	2011-05-31
Déclaration modificative	2010-12-17
État et déclaration de renseignements 2010	2010-07-06
État et déclaration de renseignements 2009	2009-07-17
État et déclaration de renseignements 2008	2008-06-30
État et déclaration de renseignements 2007	2007-08-20
État et déclaration de renseignements 2006	2006-08-23
Déclaration annuelle 2005	2005-10-17
Déclaration annuelle 2004	2004-10-18
Déclaration annuelle 2003	2004-01-05
Déclaration modificative	2003-06-05
Déclaration modificative	2003-03-12
Déclaration annuelle 2002	2002-12-23
Lettres patentes supplémentaires	2002-11-26
Déclaration modificative	2002-11-20
Déclaration modificative	2002-06-18
Déclaration annuelle 2001	2001-10-24
Déclaration annuelle 2000	2000-11-07
Déclaration annuelle 1999	1999-11-06
Déclaration initiale	1998-09-23
Certificat de constitution	1998-08-11

Index des noms

1002-02-11

Date de mise à jour de l'index des noms

Nom

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
CENTRE DE LA PETITE ENFANCE MONTESSORI DE ST-JEAN-CHRYSOSTOME		1998-08-11		En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.



© Gouvernement du Québec

Linteau, Audrey

De: Caroline Cote <[REDACTED]>
Envoyé: 6 mars 2019 12:05
À: Durocher-Guay, Malie
Objet: Prévion des groupes
Pièces jointes: Sans titre.pdf

S.v.p., m'appeler au [REDACTED]
Je suis présentement à l'installation de Charny.
[REDACTED]

Merci

Caroline Côté
Directrice générale
CPE Montessori de Saint-Jean-Chrysostome
1127 rue de la Prairie
Lévis, Québec, G6Z 3C9
418-834-1771
[REDACTED]

Linteau, Audrey

De: Rajaoharimanana, Nadia
Envoyé: 6 mars 2019 12:25
À: [REDACTED]
Objet: Suivi projets en cours

Importance: Haute



Bonjour,

J'ai bien reçu les documents concernant la qualification du personnel de garde à la nouvelle installation de Charny. J'aimerais voir avec vous si c'est possible de compléter les informations suivantes :

- Est-ce que [REDACTED]
- Est-ce possible de nous transmettre la carte de cours RCR d'une durée de 8 heures adapté à la petite enfance et incluant les allergies sévères que [REDACTED] a réussi auparavant?

Nous avons transmis par messagerie urgente les exemplaires d'entente de subvention à signer pour les deux interventions : Augmentation de capacité à l'installation 3005-1622 et Ajout de l'installation 3005-8954

- ✓ Nous avons joint la résolution afin de mandater le ou la signataire de l'entente de subvention
- ✓ Nous avons aussi joint la résolution attestant la qualification du personnel de garde pour l'augmentation de capacité à l'installation 3005-1622.
- Est-ce que vous avez pu faire ajouter le nom des deux installations dans la section établissement du REQ?
- Puis, nous aurons aussi besoin d'une résolution pour la modification de capacité à l'installation 3005-1622.

N'hésitez pas à me contacter pour toutes questions.

Merci et au plaisir!

Nadia Rajaoharimanana

Technicienne aux permis et subventions
Ministère de la Famille
Direction régionale de la Capitale-Nationale
et de l'Est du Québec

750, boulevard Charest Est, bureau 510, Québec (Québec) G1K 3J7
Téléphone : 418 528-7100, poste 2018
Télécopieur : 418 646-9342

nadia.rajaoharimanana@mfa.gouv.qc.ca | [Site Web](#)

ATTENTION - APPEL À LA CONFIDENTIALITÉ

Il est possible que ce message contienne des renseignements privilégiés et confidentiels. S'il ne vous est pas destiné, soyez avisé que toute

divulcation ou reproduction est formellement défendue. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez s'il vous plaît le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci de votre collaboration.

Linteau, Audrey

De: Administration [REDACTED]
Envoyé: 6 mars 2019 13:58
À: Rajaoharimanana, Nadia
Objet: Re: Suivi projets en cours

Importance: Haute

Bonjour,

Pour vous informer que je n'ai pas reçu les résolutions.

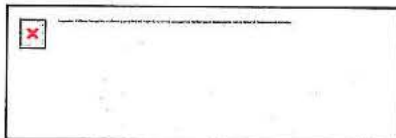
[REDACTED]

Merci!

Caroline Côté
Directrice générale
CPE Montessori de Saint-Jean-Chrysostome
1127 rue de la Prairie
Lévis, Québec, G6Z 3C9
418-834-1771

[REDACTED]

Le 06-03-2019 à 12:25, Nadia.Rajaoharimanana@mfa.gouv.qc.ca
<Nadia.Rajaoharimanana@MFA.GOUV.QC.CA> a écrit :



Bonjour,

J'ai bien reçu les documents concernant la qualification du personnel de garde à la nouvelle installation de Charny. J'aimerais voir avec vous si c'est possible de compléter les informations suivantes :

- Est-ce que [REDACTED]
- Est-ce possible de nous transmettre la carte de cours RCR d'une durée de 8 heures adapté à la petite enfance et incluant les allergies sévères que Marie-Claude Dubois a réussi auparavant?

Nous avons transmis par messagerie urgente les exemplaires d'entente de subvention à signer pour les deux interventions : Augmentation de capacité à l'installation 3005-1622 et Ajout de l'installation 3005-8954

- Nous avons joint la résolution afin de mandater le ou la signataire de l'entente de subvention
- Nous avons aussi joint la résolution attestant la qualification du personnel de garde pour l'augmentation de capacité à l'installation 3005-1622.
- Est-ce que vous avez pu faire ajouter le nom des deux installations dans la section établissement du REQ?
- Puis, nous aurons aussi besoin d'une résolution pour la modification de capacité à l'installation 3005-1622.

N'hésitez pas à me contacter pour toutes questions.

Merci et au plaisir!

Nadia Rajaoharimanana

Technicienne aux permis et subventions
Ministère de la Famille
Direction régionale de la Capitale-Nationale
et de l'Est du Québec

750, boulevard Charest Est, bureau 510, Québec (Québec) G1K 3J7
Téléphone : 418 528-7100, poste 2018
Télécopieur : 418 646-9342

nadia.rajaoharimanana@mfa.gouv.qc.ca | [Site Web](#)

.....
ATTENTION - APPEL À LA CONFIDENTIALITÉ
.....

Il est possible que ce message contienne des renseignements privilégiés et confidentiels. S'il ne vous est pas destiné, soyez avisé que toute divulgation ou reproduction est formellement défendue. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez s'il vous plaît le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci de votre collaboration.

Linteau, Audrey

De: Rajaoharimanana, Nadia
Envoyé: 6 mars 2019 15:47
À: [REDACTED]
Cc: Durocher-Guay, Malie
Objet: Résolutions pour le CA de ce soir

Importance: Haute

Suivi: **Destinataire** **Lire**
[REDACTED]
Durocher-Guay, Malie Lu: 2019-03-06 15:47



Bonjour,

Finalement, je vous transmets les résolutions à faire remplir et signer par le CA de ce soir.



Resolution-Qual... Resolution-Sign... Résolution-Mod...

N'hésitez pas à me contacter pour toutes questions.

Merci et au plaisir!

Nadia Rajaoharimanana

Technicienne aux permis et subventions
Ministère de la Famille
Direction régionale de la Capitale-Nationale
et de l'Est du Québec

750, boulevard Charest Est, bureau 510, Québec (Québec) G1K 3J7
Téléphone : 418 528-7100, poste 2018
Télécopieur : 418 646-9342

nadia.rajaoharimanana@mfa.gouv.qc.ca | [Site Web](#)

.....
ATTENTION - APPEL À LA CONFIDENTIALITÉ
.....

Il est possible que ce message contienne des renseignements privilégiés et confidentiels. S'il ne vous est pas destiné, soyez avisé que toute divulgation ou reproduction est formellement défendue. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez s'il vous plaît le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci de votre collaboration.

**RÉSOLUTION POUR ATTESTER LES EXIGENCES DE QUALIFICATION
DES MEMBRES DU PERSONNEL DE GARDE**

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du centre de la petite enfance

_____ , tenue à _____ ,
le _____ , à _____ heures.

Il est proposé par _____ , appuyé par _____

et résolu d'attester, par la présente, que les membres du personnel de garde remplissent les exigences de qualification demandées au Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

À cette fin, nous attestons que:

- chaque membre du personnel de garde a suivi avec succès un cours de secourisme adapté à la petite enfance d'une durée minimale de 8 heures comprenant un volet sur la gestion de réactions allergiques sévères ou d'un cours d'appoint d'une durée minimale de 6 heures visant la mise à jour des connaissances acquises dans le cadre du cours de secourisme adapté à la petite enfance. (article 20);
- chaque installation du centre a 2 éducateurs sur 3 de qualifiés (articles 22 et 23);
- chaque installation du centre respecte les ratios éducateurs/enfants et les classes d'âge (articles 21 et 23);

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Signature du (de la) président(e) ou
secrétaire du conseil d'administration

Date

Extrait du procès-verbal

Résolution ayant pour objet de mandater la signataire de l'entente de subvention du

Résolution N° _____

Lors de la réunion du conseil d'administration tenue le _____, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que le conseil d'administration désigne _____ comme personne autorisée à signer l'entente de subvention du _____.

Copie certifiée conforme

Signé à _____, ce _____

Secrétaire

Extrait du procès-verbal

Résolution ayant pour objet de demander une modification de la capacité au permis du

Résolution N° _____

Lors de la réunion du conseil d'administration tenue le _____, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que le conseil d'administration demande au ministère de la Famille _____ places subventionnées en services de garde éducatifs à l'enfance pour l'installation située au 1127, rue de la Prairie Ouest, Lévis (Québec) G6Z 3C9.

Copie certifiée conforme

Signé à _____, ce _____

Secrétaire

Linteau, Audrey

De: Tremblay, Sabin
Envoyé: 6 mars 2019 15:58
À: [REDACTED]
Cc: Côté, André; Durocher-Guay, Malie; Fortin, Line
Objet: TR: Proposition du ministère : CPE Montessori de Saint-Jean-Chrysostome

Chers membres du C.A,

Lors de la conférence téléphonique tenue ce matin à 9H45 et à laquelle assistaient des représentants du CPE et du ministère, ce dernier a fait part d'une proposition pour le financement [REDACTED]

[REDACTED]
De plus, le Ministère s'engageait à verser une allocation spécifique de 50 000 \$ au CPE pour couvrir une part [REDACTED]

Après réflexion, vous nous avez avisé de votre intention [REDACTED] Dans la mesure où cela ne change en rien la contribution du Ministère, cette proposition est acceptée par le ministère. L'acceptation est toutefois conditionnelle à l'approbation du bail par le ministère.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter M. André Côté, conseiller en gestion financière, au 418 529-7100 poste 2008.

En toute collaboration.

Sabin Tremblay
Coordonnateur aux opérations
Ministère de la Famille
Direction régionale de la Capitale-Nationale
et de l'Est du Québec
750, Boul. Charest Est, bureau 510
Québec (QC) G1K 3J7
☎ Téléphone : (418) 528-7100 poste 2021
☎ Sans frais : 1-866 640-9919 p.2021
@ Courriel : sabin.tremblay@mfa.gouv.qc.ca

Linteau, Audrey

De: Tremblay, Sabin
Envoyé: 7 mars 2019 15:29
À: [REDACTED]
Objet: LP-Garderies_Levis-CAB.DOCX

Bonjour M. Dufour,

Tel que discuté, voici le communiqué de presse.



LP-Garderies_Le...

Sabin Tremblay

Coordonnateur aux opérations

Ministère de la Famille

Direction régionale de la Capitale-Nationale

et de l'Est du Québec

750, Boul. Charest Est, bureau 510

Québec (QC) G1K 3J7

☎ Téléphone : (418) 528-7100 poste 2021

☎ Sans frais : 1-866 640-9919 p.2021

@ Courriel : sabin.tremblay@mfa.gouv.qc.ca

**Lignes de presse + contenu du courriel à transmettre au CPE
Ministère de la Famille
Places subventionnées pour les garderies de Lévis**

À la suite de l'annonce, le samedi 23 février 2019, de la fermeture imprévue et simultanée de trois garderies de Lévis, soit la Garderie la boîte à magie, la Garderie la boîte aux sourires et la Garderie la boîte à câlins, le ministère de la Famille assure que tout l'accompagnement possible a été fourni aux propriétaires de ces trois garderies pour leur permettre de maintenir leurs activités.

Soulignons que cet accompagnement s'est fait dans le cadre d'une situation d'urgence puisque les anciens propriétaires ont refusé de respecter le délai légal de 90 jours avant la fermeture de leurs établissements, délai normalement requis pour trouver des solutions avec le milieu et guider les parents dans la recherche d'alternatives de garde.

Rappelons que les garderies privées non subventionnées, titulaires d'un permis délivré par le ministère de la Famille, sont des entreprises privées qui offrent des services à des particuliers. La Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance ne donne pas au Ministère l'autorité d'intervenir dans une relation contractuelle privée.

De plus, dans le cas qui nous concerne, les propriétaires ont pris la décision de déclarer faillite le 1^{er} mars dernier.

Le Ministère a donc mis tout en œuvre pour s'assurer qu'il n'y aurait pas de rupture de services pour les parents des quelque 150 enfants impliqués. Il a travaillé activement avec les acteurs du milieu pour trouver des solutions à court terme et durables. Plusieurs pistes de solution ont été étudiées, dans la perspective que tous les enfants puissent bénéficier rapidement d'une place en services de garde.

Moins de 10 jours plus tard, tous les enfants pourront continuer de bénéficier d'une place dans un service de garde éducatif à l'enfance, ce qui est une excellente nouvelle. En effet, une partie des enfants a été relocalisée et les autres seront accueillis dans des installations du CPE Montessori de Saint-Jean-Chrysostome et de Charny.

Conformément à la loi et au règlement en vigueur, le CPE bénéficie de 78 places subventionnées qu'il s'est vu octroyer lors de l'appel de projets de 2013. Les 17 autres places accordées temporairement seront donc des places non subventionnées. Les dispositions législatives en vigueur ne permettent pas au Ministère d'autoriser des places subventionnées au-delà de celles accordées dans le cadre des appels de projets.

Rappelons que toutes les places étaient auparavant non subventionnées au sein des trois garderies.

Par ailleurs, actuellement, sur le territoire de Lévis, 5 places subventionnées sont toujours disponibles en milieu familial, 20 places sont disponibles en garderie non-subventionnée et 80 places en garderie subventionnée sont en réalisation. Les parents intéressés à en connaître davantage peuvent communiquer avec la Direction régionale de la Capitale-Nationale et de l'Est du Québec du Ministère au 418 528-7100.

Soulignons qu'un appel de projets concernant l'octroi de 2 500 nouvelles places aura prochainement et que le CPE Montessori de Saint-Jean-Chrysostome et de Charny pourrait alors déposer une demande en vue d'obtenir des places subventionnées additionnelles.

Linteau, Audrey

De: Rajaoharimanana, Nadia
Envoyé: 6 mars 2019 16:05
À: [REDACTED]
Cc: Durocher-Guay, Malie
Objet: 4e résolution pour le CA de ce soir

Importance: Haute

Suivi: **Destinataire** **Lire**
[REDACTED]
Durocher-Guay, Malie Lu: 2019-03-06 16:06



Bonjour,

Je vous transmets aussi une 4^e résolution à faire remplir et signer par le CA de ce soir.

Il est très important que le signataire de l'entente de subvention désigné dans une des résolutions que je vous ai transmises dans le courriel précédent soit la présidente qui est en poste.



Résolution-Aug...

En tout, nous nous attendions à ce que vous nous retourniez les 4 résolutions.

N'hésitez pas à me contacter pour toutes questions.

Merci et au plaisir!

Nadia Rajaoharimanana

Technicienne aux permis et subventions
Ministère de la Famille
Direction régionale de la Capitale-Nationale
et de l'Est du Québec

750, boulevard Charest Est, bureau 510, Québec (Québec) G1K 3J7
Téléphone : 418 528-7100, poste 2018
Télécopieur : 418 646-9342

nadia.rajaoharimanana@mfa.gouv.qc.ca | [Site Web](#)

ATTENTION - APPEL À LA CONFIDENTIALITÉ

Il est possible que ce message contienne des renseignements privilégiés et confidentiels. S'il ne vous est pas destiné, soyez avisé que toute divulgation ou reproduction est formellement défendue. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez s'il vous plaît le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci de votre collaboration.

Linteau, Audrey

De: Rajaoharimanana, Nadia
Envoyé: 6 mars 2019 16:18
À: [REDACTED]
Cc: Durócher-Guay, Malie
Objet: Certificat de conformité de l'aire de jeux ext.

Importance: Haute

Suivi: **Destinataire** **Lire**
[REDACTED]
Durocher-Guay, Malie Lu: 2019-03-06 16:19



Bonjour,

J'ai parlé à [REDACTED] pour que le certificat de conformité de l'aire de jeux extérieure soit au nom du CPE et vous transmettre aussi le rapport d'inspection qui va avec ce certificat de conformité. Veuillez svp me transmettre une copie du certificat seulement lorsque vous l'aurez reçu.

N'hésitez pas à me contacter pour toutes questions.

Merci et au plaisir!

Nadia Rajaoharimanana

Technicienne aux permis et subventions
Ministère de la Famille
Direction régionale de la Capitale-Nationale
et de l'Est du Québec

750, boulevard Charest Est, bureau 510, Québec (Québec) G1K 3J7
Téléphone : 418 528-7100, poste 2018
Télécopieur : 418 646-9342

nadia.rajaoharimanana@mfa.gouv.qc.ca | [Site Web](#)

ATTENTION - APPEL À LA CONFIDENTIALITÉ

Il est possible que ce message contienne des renseignements privilégiés et confidentiels. S'il ne vous est pas destiné, soyez avisé que toute divulgation ou reproduction est formellement défendue. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez s'il vous plaît le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci de votre collaboration.

Linteau, Audrey

De: Durocher-Guay, Malie
Envoyé: 7 mars 2019 09:53
À: 'Caroline Cote'
Cc: [REDACTED]
Objet: Modèle de résolution : Qualification
Pièces jointes: Resolution-qualification-CPE.doc

Bonjour Madame Côté,

Ce matin, j'ai discuté avec M. Dufour concernant le libellé des résolutions que vous devez prendre en vue de l'émission du permis. Je vous transfère la version word de la résolution qui concerne la qualification du personnel et que j'ai légèrement modifiée pour représenter votre situation actuelle.

Nous vous ferons parvenir l'entente de subvention que doit signer votre vice-présidente cet après-midi.

N'hésitez pas à me contacter pour plus de précisions et Bonne journée!

Malie Durocher-Guay

Conseillère aux services à la famille - DRCNEQ

Ministère de la Famille - 750, boul. Charest Est, Bur. 510, Québec (QC) G1K 3J7
418 528-7100 - 1 866 640-9919, poste 2010 - Fax : 418 646-9342

Linteau, Audrey

De: Sylvain Dufour <[REDACTED]>
Envoyé: 7 mars 2019 10:22
À: Tremblay, Sabin
Objet: Développement?

Bonjour M. Tremblay,

A-t-on des nouvelles sur la question de communiquer aux [REDACTED] parents concernés qu'il ne seront pas au tarif réduit? Il est déjà 10h21, nous devons penser à avoir la marge nécessaire pour les rejoindre avant demain.

J'attends de vos nouvelles.

merci

Linteau, Audrey

De: Rajaoharimanana, Nadia
Envoyé: 7 mars 2019 12:48
À: [REDACTED]
Objet: Suivi projet d'ajout d'installation

Importance: Haute



Bonjour,

Je vous confirme que les deux exemplaires de l'entente de subvention pour l'ajout d'une installation au CPE sont transmis par messagerie urgente.

J'aimerais aussi vous dire que la régie interne doit être ajustée si elle mentionne les caractéristiques de chacune des installations(nombre de places, nom, adresse, etc) et la même chose pour le programme éducatif. C'est à vous de voir les mises à jour nécessaires à faire dans ces documents. Veuillez juste me transmettre les pages concernées lorsque ce sera fait et je les interchange avec les documents ici.

N'hésitez pas à me contacter pour toutes questions.

Merci et au plaisir!

Nadia Rajaoharimanana
Technicienne aux permis et subventions
Ministère de la Famille
Direction régionale de la Capitale-Nationale
et de l'Est du Québec

750, boulevard Charest Est, bureau 510, Québec (Québec) G1K 3J7
Téléphone : 418 528-7100, poste 2018
Télécopieur : 418 646-9342

nadia.rajaoharimanana@mfa.gouv.qc.ca | [Site Web](#)

ATTENTION - APPEL À LA CONFIDENTIALITÉ

Il est possible que ce message contienne des renseignements privilégiés et confidentiels. S'il ne vous est pas destiné, soyez avisé que toute divulgation ou reproduction est formellement défendue. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez s'il vous plaît le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci de votre collaboration.

Linteau, Audrey

De: Côté, André
Envoyé: 7 mars 2019 13:17
À: 'Sylvain Dufour'
Objet: RE: Bail Montessori

Bonjour M. Dufour,

Les ajustements sont conformes. Il n'y a que deux petites coquilles.

[REDACTED]

[REDACTED]

Et il y deux **article 15**.

En attente des correctifs, je reste disponible pour toutes informations supplémentaires.

De : Sylvain Dufour [mailto:[REDACTED]]
Envoyé : 7 mars 2019 12:21
À : Côté, André <Andre.Cote@mfa.gouv.qc.ca>
Objet : Re: Bail Montessori

Bonjour M. Coté,

Voici une nouvelle version du bail incluant les ajustements que vous nous avez suggérer.

Merci

Le jeu. 7 mars 2019, à 11 h 28, <Andre.Cote@mfa.gouv.qc.ca> a écrit :

Bonjour M. Dufour,

Voici un exemple de clause protégeant le CPE d'une éventuelle éviction. Vous pourrez vous en inspirer. L'important c'est que dans un tel cas le CPE est suffisamment de temps pour se relocaliser.

[REDACTED]

Merci!

14.4 Eviction. Le Bailleur doit, dès que possible, tenir le Locataire à l'abri de tout risque d'éviction des Lieux loués et des mesures nécessaires pour empêcher un tel événement de se produire.

Le cas échéant, le Bailleur s'engage, à compter de la réception par le Locataire à cet effet, à prendre les mesures nécessaires pour empêcher le trouble de droit se rapportant aux Lieux loués susceptibles d'être causés par les activités du Locataire. Il est entendu que tous les frais encourus par le Locataire sont à la charge du Bailleur et que ceux-ci ne peuvent être ajoutés au Loyer par le Locataire à titre de Loyer additionnel.

Si le Bailleur ne réussit pas à éliminer le trouble de droit mentionné ci-dessus, à l'avis du Locataire à l'intérieur du délai indiqué dans ce contrat, le Locataire acquiesce à l'annulation du Bail et indemniser le Locataire pour les frais engagés pour se relocaliser, ainsi que des dommages subis par le Locataire lors de sa relocalisation.

Si le Locataire doit quitter les Lieux loués, il est entendu qu'il devra payer les frais de relocalisation du Locataire, sujet à ce que le Bailleur approuve de tels frais par le Bailleur avant de les encourir.

Si le Bailleur doit évincer le Locataire pour une raison mentionnée, le Bailleur accordera au Locataire une période de relocalisation soit de 18 mois.

À : Côté, André <Andre.Cote@mfa.gouv.qc.ca>; Durocher-Guay, Malie <Malie.Durocher-Guay@MFA.GOUV.QC.CA>

Cc : Caroline Cote [REDACTED]

Objet : Bail Montessori

Bonjour M. Côté et Mme Durocher.

En PJ le Bail selon les ententes discutées.

Merci!

Sylvain Dufour

Linteau, Audrey

De: Côté, André
Envoyé: 7 mars 2019 15:45
À: 'Sylvain Dufour'
Cc: [REDACTED]
Objet: Autorisation
Pièces jointes: 20190307154128328.pdf



Bonjour,

Voici l'autorisation de signer le bail pour l'installation de l'avenue Sous le vent à Charny.

N'hésitez pas à me contacter pour toutes questions.

André Côté | Conseiller en gestion financière | Direction régionale de la Capitale-Nationale et de l'est du Québec

Ministère de la Famille | 750, boul. Charest est, bureau 510, Québec, Québec, G1K 3J7

418-528-7100 poste 2008 | 1-866-640-9919, poste 2008 | Télécopieur: 418-646-9342 | andre.cote@mfa.gouv.qc.ca

Le 7 mars 2019

Madame Caroline Côté
Directrice
CPE MONTESSORI DE ST-JEAN-CHRYSOSTOME
1127, rue de la Prairie Ouest
Lévis (Québec) G6Z 3C9

N/Réf.: 6000-4005
3000-4953 – CPE Montessori de St-Jean-Chrysostome
3005-8954 – Installation en développement

Objet : Approbation de la signature du bail de location de l'installation située au 8391, avenue Sous le vent, à Charny.

Madame la Directrice,

Le ministère de la Famille a analysé la version finale de votre projet de bail reçue le 7 mars 2019 relativement à l'implantation de l'installation de 78 places du CPE Montessori de St-Jean-Chrysostome dans les locaux de l'ancienne garderie la boîte à câlins.

Par la présente, nous vous autorisons à signer le bail qui nous a été soumis. Cette décision repose sur les renseignements que vous nous avez fournis. Si, pour différentes raisons, les sommes à engager devaient être augmentées, nous vous demandons d'en informer le Ministère afin que celui-ci réévalue sa décision.

Pour toute question, nous vous invitons à communiquer avec madame Malie Durocher-Guay, conseillère aux services à la famille, au 418 528-7100, poste 2010.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, mes salutations distinguées.

Le directeur régional,


Jean-François Picard

c. c. Monsieur André Côté, conseiller en gestion financière

Linteau, Audrey

De: Rajaoharimanana, Nadia
Envoyé: 7 mars 2019 15:48
À: [REDACTED]
Objet: Envoi d'un message : EntenteSub-CPEMontessori.docx
Pièces jointes: EntenteSub-CPEMontessori.docx

Bonjour,

Ci-joint l'entente de subvention, Veuillez-vous assurer que l'impression soit en format légal et en recto seulement, que les pages soient les mêmes que les initiales si vous les substituez seulement.

N'hésitez pas à me contacter pour toutes questions.

Merci et au plaisir!

Nadia Rajaoharimanana
Technicienne aux permis et subventions
Ministère de la Famille
Direction régionale de la Capitale-Nationale
et de l'Est du Québec

750, boulevard Charest Est, bureau 510, Québec (Québec) G1K 3J7 Téléphone : 418 528-7100, poste 2018
Télécopieur : 418 646-9342 nadia.rajaoharimanana@mfa.gouv.qc.ca

ATTENTION - APPEL À LA CONFIDENTIALITÉ

Il est possible que ce message contienne des renseignements privilégiés et confidentiels. S'il ne vous est pas destiné, soyez avisé que toute divulgation ou reproduction est formellement défendue. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez s'il vous plaît le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci de votre collaboration.

ENTENTE DE SUBVENTION

ENTRE

LE MINISTRE DE LA FAMILLE,

pour et au nom du gouvernement du Québec, agissant par madame Line Fortin, sous-ministre adjointe, dûment autorisée à cette fin,

ci-après appelée le « **MINISTRE** »

ET

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE MONTESSORI DE ST-JEAN-CHRYSOSTOME,

personne morale dûment constituée, dont le siège social est au 1127, rue de la Prairie Ouest, Lévis (Québec) G6Z 3C9

représentée par _____

dûment autorisé(e) en vertu d'une résolution du conseil d'administration

_____ *numéro et date*

dont copie est jointe à la présente,

ci-après appelée le « **CPE** »

ATTENDU que le CPE est titulaire d'un permis de centre de la petite enfance délivré par le **MINISTRE** le 18 décembre 2018 et portant le numéro 3000-4953.

ATTENDU qu'à la suite de la répartition de places par le **MINISTRE**, le CPE offre des places dont les services de garde sont subventionnés dans les installations suivantes :

Numéro de l'installation	Nom de l'installation	Adresse de l'installation	Nombre de places donnant droit à des subventions	Nombre de places poupons
3005-1622	CPE MONTESSORI DE ST-JEAN-CHRYSOSTOME	1127, rue de la Prairie Ouest Lévis	62	10
3005-8954	INSTALLATION MONTESSORI DE CHARNY	8391, avenue Sous le Vent Lévis	78	25

ATTENDU qu'en vertu de l'article 92 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* le MINISTRE peut, selon les conditions qu'elle détermine, conclure une entente de subvention avec un titulaire de permis de CPE;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 93 de cette loi, le MINISTRE établit annuellement le nombre de places dont les services de garde sont subventionnés;

ATTENDU que le CPE souhaite obtenir le financement prévu aux *Règles budgétaires des centres de la petite enfance*.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT

1. OBJET DE L'ENTENTE DE SUBVENTION

La présente entente a pour objet de rendre le CPE admissible aux subventions prévues aux *Règles budgétaires des centres de la petite enfance* (ci-après les *Règles budgétaires*).

2. CONDITIONS D'OBTENTION DE LA SUBVENTION

LE CPE S'ENGAGE A :

- 1) respecter la Loi, ses règlements, les Règles budgétaires, les Règles de l'occupation et les Règles de reddition de comptes applicables ainsi que les directives émises par le MINISTRE;
- 2) offrir des services de garde de qualité qui tiennent compte des besoins des parents et des enfants qu'il reçoit, en fonction de l'offre de services décrite à la présente entente;
- 3) rendre accessible sa politique de gestion de sa liste d'attente et sa politique d'admission;
- 4) assurer, pendant la durée de l'entente, la prestation des services de garde selon une plage horaire s'échelonnant au moins de 7 h à 18 h du lundi au vendredi à moins qu'il ne soit démontré, à la satisfaction du MINISTRE, qu'un horaire différent est justifié;
- 5) assurer, durant ses heures de prestation des services de garde et au choix du parent admissible à la contribution réduite, des services de garde éducatifs continus d'au moins 10 heures;
- 6) utiliser l'entente de services de garde subventionnés prescrite et ses annexes déposées sur le site Internet du Ministère.
- 7) ne pas percevoir directement ou indirectement, pour les services mentionnés à l'**Annexe 1**, plus de frais que ceux qui y sont indiqués;
- 8) n'exercer aucune pression directe ou indirecte sur un parent admissible pour qu'il paie plus que la contribution réduite, notamment en excluant un enfant d'activités offertes aux autres enfants de son groupe d'âge;
- 9) ne pas obliger directement ou indirectement un parent à prendre quelque service que ce soit pour avoir accès aux services de garde à contribution réduite ou pour maintenir son accès à ces services;
- 10) percevoir le paiement de la contribution parentale mensuellement ou à des périodes fixes de moins d'un mois et en versements sensiblement égaux compte tenu de la durée de l'entente de services de garde signée avec le parent;
- 11) produire, dans les délais prescrits, tout document et rapport prévus à la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*, ses règlements, aux *Règles budgétaires* ou exigés par le MINISTRE;
- 12) aviser le MINISTRE, au moins trente (30) jours avant sa conclusion, de toute entente concernant la vente ou le transfert de ses éléments d'actifs ou de ses actions ou concernant sa fusion, sa consolidation ou son regroupement avec une autre entité.

LE MINISTRE S'ENGAGE À :

Verser au CPE, sous réserves des crédits votés annuellement par l'Assemblée nationale du Québec, les subventions prévues aux *Règles budgétaires* applicables.

3. OFFRE DE SERVICES DU CPE

Le CPE accepte d'offrir, pendant la durée de l'entente, dans chacune de ses installations, les services de garde décrits à l'annexe 2 de la présente.

4. DUREE, PRISE D'EFFET ET RECONDUCTION

La présente entente prend effet à compter du _____ et se termine le 31 mars _____.

Cependant, les dispositions du paragraphe 6 de l'article 2 s'appliquent à toute nouvelle entente de services de garde signée après le 31 octobre 2008 et pour toute entente de services de garde dont la durée implique, en tout ou en partie, la prestation des services après le 31 août 2009.

Sous réserve des crédits votés annuellement par l'Assemblée nationale du Québec ainsi que des *Règles budgétaires* applicables, elle est reconduite annuellement du 1^{er} avril d'une année au 31 mars de l'année suivante à moins que l'une des parties n'avise l'autre de son intention de ne pas la reconduire. Cet avis doit être donné au moins trente (30) jours avant la date d'échéance de l'entente.

Lorsqu'une entente est reconduite le CPE est sujet aux conditions et obligations édictées par les *Règles budgétaires*, les *Règles de l'occupation* et les *Règles de reddition de comptes* applicables ainsi que les directives émises par le **MINISTRE**. Le CPE est réputé avoir pris connaissance des différentes règles et des directives dès qu'elles sont publiées.

La non-reconduction de l'entente entraîne l'application de l'article 100 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* et les dispositions particulières traitant du remboursement de la subvention prévues aux *Règles budgétaires* applicables au moment de sa non-reconduction.

5. MODIFICATION

La présente entente peut être modifiée lorsque le CPE désire apporter des changements à son offre de services de garde;

Lorsque le CPE désire apporter des modifications à son offre de services et que ces modifications affectent le nombre de places à contribution réduite qui lui ont été consenties ou encore un élément de l'offre de services de garde prévu à l'article 3 et décrit à l'annexe 2, il doit, préalablement au changement, obtenir l'aval du **MINISTRE**.

Le **MINISTRE** peut refuser de modifier l'entente s'il n'a plus de places à contribution réduite à répartir ou si ces modifications ne répondent pas aux besoins de garde des parents. Il doit aviser par écrit le CPE des motifs du refus et lui permettre de présenter ses observations dans les trente (30) jours suivant cet avis.

6. RESILIATION DE L'ENTENTE PAR LE MINISTRE

Outre les pouvoirs prévus à l'article 97 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*, le **MINISTRE** peut résilier la présente entente :

- 1) si le CPE n'en respecte pas les termes. Dans ce cas, le **MINISTRE** doit, avant de résilier l'entente, lui donner un délai d'au moins dix (10) jours pour présenter ses observations;
- 2) si le CPE voit son permis non renouvelé ou révoqué ou s'il cesse ses activités.

Outre l'application des articles 62 et 100 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*, la résiliation de la présente entente entraîne l'application des dispositions particulières traitant du remboursement de la subvention prévues aux *Règles budgétaires* applicables au moment de sa résiliation.

7. REPRESENTANTS DES PARTIES

Le **MINISTRE** désigne monsieur Jean-François Picard, directeur régional de la Direction régionale de la Capitale-Nationale et de l'Est du Québec, comme son représentant pour les fins de l'exécution de la présente entente.

Le CPE désigne _____
pour les fins de l'application de la présente entente.

8. CESSION

Les droits et obligations prévus à la présente entente ne peuvent être cédés, vendus ou transportés, en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite préalable du MINISTRE, qui peut alors prévoir des conditions à cette fin.

9. COMMUNICATIONS

Tout avis, autorisation ou envoi de document prévu dans la présente entente doit être donné par écrit et transmis par courrier recommandé ou messagerie à l'adresse de la partie concernée indiquée ci-dessous. Il est réputé avoir été reçu le troisième jour de sa mise à la poste ou le jour où il a été expédié par messenger.

Pour le MINISTRE :

**Direction régionale de la Capitale-Nationale
Et de l'Est du Québec
750, boulevard Charest Est, bureau 510
Québec (Québec) G1K 3J7**

Pour le CPE :

10. DISPOSITIONS DIVERSES

La présente entente révoque toute entente antérieure et constitue la seule entente liant les parties; aucune entente verbale ne peut y être opposée.

Les annexes 1 et 2 de la présente entente ainsi que l'entente de services de garde prescrite en font partie intégrante.

Le CPE déclare avoir pris connaissance de l'entente de services de garde subventionnés et de ses annexes disponibles sur le site Internet du Ministère.

La présente entente est réputée avoir été conclue et signée à Québec.

En foi de quoi les parties ont signé, en double exemplaire.

Le MINISTRE

Par

Line Fortin
sous-ministre adjointe

Date

Le CPE

Par

Date

Annexe 1

Liste des tarifs maxima applicables aux situations suivantes :

Un petit déjeuner : 2\$

Un repas supplémentaire : 4\$

**Une heure de garde additionnelle aux 10 heures
de garde continues : 5\$**

Annexe 2

No de permis : 3000-4953

Pour l'installation : 3005-1622

Le CPE accepte d'offrir, pendant la durée de l'entente, des services de garde selon la grille horaire suivante :

Jours	Période habituelle	Période occasionnelle
Lundi	De _____ à _____	De _____ à _____
Mardi	De _____ à _____	De _____ à _____
Mercredi	De _____ à _____	De _____ à _____
Jeudi	De _____ à _____	De _____ à _____
Vendredi	De _____ à _____	De _____ à _____
Samedi	De _____ à _____	De _____ à _____
Dimanche	De _____ à _____	De _____ à _____

Le CPE n'offre pas de services les jours et les périodes décrites ci-dessous :
(Énumérer les jours fermés au cours de la période)

L'offre de services du CPE aura également les caractéristiques suivantes :

Annexe 2

No de permis : 3000-4953

Pour l'installation : 3005-8954

Le CPE accepte d'offrir, pendant la durée de l'entente, des services de garde selon la grille horaire suivante :

Jours	Période habituelle	Période occasionnelle
Lundi	De _____ à _____	De _____ à _____
Mardi	De _____ à _____	De _____ à _____
Mercredi	De _____ à _____	De _____ à _____
Jendredi	De _____ à _____	De _____ à _____
Vendredi	De _____ à _____	De _____ à _____
Samedi	De _____ à _____	De _____ à _____
Dimanche	De _____ à _____	De _____ à _____

Le CPE n'offre pas de services les jours et les périodes décrites ci-dessous :
(Énumérer les jours fermés au cours de la période)

L'offre de services du CPE aura également les caractéristiques suivantes :

Linteau, Audrey

De: Tremblay, Sabin
Envoyé: 7 mars 2019 16:07
À: [REDACTED]
Objet: RE: LP-Garderies_Levis-CAB.DOCX

Bonjour M. Dufour,

Une version modifiée. J'ai ajusté les coordonnées téléphoniques.



-Garderies_Levis-C
(002).D...

Sabin Tremblay

Coordonnateur aux opérations

(418) 528-7100 poste 2021

Sans frais : 1-866 640-9919 poste 2021

sabin.tremblay@mfa.gouv.qc.ca

De : Tremblay, Sabin
Envoyé : 7 mars 2019 15:29
À : [REDACTED]

Objet : LP-Garderies_Levis-CAB.DOCX

Bonjour M. Dufour,

Tel que discuté, voici le communiqué de presse.

<< Fichier: LP-Garderies_Levis-CAB.DOCX >>

Sabin Tremblay

Coordonnateur aux opérations

Ministère de la Famille

Direction régionale de la Capitale-Nationale
et de l'Est du Québec

750, Boul. Charest Est, bureau 510

Québec (QC) G1K 3J7

Téléphone : (418) 528-7100 poste 2021

Sans frais : 1-866 640-9919 p.2021

@ Courriel : sabin.tremblay@mfa.gouv.qc.ca

**Lignes de presse + contenu du courriel à transmettre au CPE
Ministère de la Famille
Places subventionnées pour les garderies de Lévis**

À la suite de l'annonce, le samedi 23 février 2019, de la fermeture impromptue et simultanée de trois garderies de Lévis, soit la Garderie la boîte à magie, la Garderie la boîte aux sourires et la Garderie la boîte à câlins, le ministère de la Famille assure que tout l'accompagnement possible a été fourni aux propriétaires de ces trois garderies pour leur permettre de maintenir leurs activités.

Soulignons que cet accompagnement s'est fait dans le cadre d'une situation d'urgence puisque les anciens propriétaires ont refusé de respecter le délai légal de 90 jours avant la fermeture de leurs établissements, délai normalement requis pour trouver des solutions avec le milieu et guider les parents dans la recherche d'alternatives de garde.

Rappelons que les garderies privées non subventionnées, titulaires d'un permis délivré par le ministère de la Famille, sont des entreprises privées qui offrent des services à des particuliers. La Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance ne donne pas au Ministère l'autorité d'intervenir dans une relation contractuelle privée.

De plus, dans le cas qui nous concerne, les propriétaires ont pris la décision de déclarer faillite le 1^{er} mars dernier.

Le Ministère a donc mis tout en œuvre pour s'assurer qu'il n'y aurait pas de rupture de services pour les parents des quelque 150 enfants impliqués. Il a travaillé activement avec les acteurs du milieu pour trouver des solutions à court terme et durables. Plusieurs pistes de solution ont été étudiées, dans la perspective que tous les enfants puissent bénéficier rapidement d'une place en services de garde.

Moins de 10 jours plus tard, tous les enfants pourront continuer de bénéficier d'une place dans un service de garde éducatif à l'enfance, ce qui est une excellente nouvelle. En effet, une partie des enfants a été relocalisée et les autres seront accueillis dans des installations du CPE Montessori de Saint-Jean-Chrysostome et de Charny.

Conformément à la loi et au règlement en vigueur, le CPE bénéficie de 78 places subventionnées qu'il s'est vu octroyer lors de l'appel de projets de 2013. Les 17 autres places accordées temporairement seront donc des places non subventionnées. Les dispositions législatives en vigueur ne permettent pas au Ministère d'autoriser des places subventionnées au-delà de celles accordées dans le cadre des appels de projets.

Rappelons que toutes les places étaient auparavant non subventionnées au sein des trois garderies.

Par ailleurs, actuellement, sur le territoire de Lévis, 5 places subventionnées sont toujours disponibles en milieu familial, 20 places sont disponibles en garderie non-subventionnée et 80 places en garderie subventionnée sont en réalisation. Les parents intéressés à en connaître davantage peuvent communiquer avec la Direction régionale de la Capitale-Nationale et de l'Est du Québec du Ministère au 418 528-7100, poste 2004.

Soulignons qu'un appel de projets concernant l'octroi de 2 500 nouvelles places aura prochainement et que le CPE Montessori de Saint-Jean-Chrysostome et de Charny pourrait alors déposer une demande en vue d'obtenir des places subventionnées additionnelles.

Linteau, Audrey

De: Sylvain Dufour [REDACTED]
Envoyé: 7 mars 2019 17:25
À: Tremblay, Sabin
Objet: Re: LP-Garderies_Levis-CAB.DOCX

c'est parfait!

Merci!

Le jeu. 7 mars 2019, à 16 h 07, <sabin.tremblay@mfa.gouv.qc.ca> a écrit :

Bonjour M. Dufour,

Une version modifiée. J'ai ajusté les coordonnées téléphoniques.

Sabin Tremblay

Coordonnateur aux opérations

(418) 528-7100 poste 2021

Sans frais : 1-866 640-9919 poste 2021

sabin.tremblay@mfa.gouv.qc.ca

De : Tremblay, Sabin

Envoyé : 7 mars 2019 15:29

À [REDACTED]

Objet : LP-Garderies_Levis-CAB.DOCX

Bonjour M. Dufour,

Tel que discuté, voici le communiqué de presse.

<< Fichier: LP-Garderies_Levis-CAB.DOCX >>

Sabin Tremblay

Coordonnateur aux opérations

Ministère de la Famille

Direction régionale de la Capitale-Nationale

et de l'Est du Québec

750, Boul. Charest Est, bureau 510

Québec (QC) G1K 3J7

Téléphone : (418) 528-7100 poste 2021

Sans frais : 1-866 640-9919 p.2021

@ Courriel : sabin.tremblay@mfa.gouv.qc.ca

Linteau, Audrey

De: Tremblay, Sabin
Envoyé: 8 mars 2019 14:39
À: 'Sylvain Dufour'
Objet: RE: LP-Garderies_Levis-CAB.DOCX

Bonjour M. Dufour,

Juste pour m'assurer que vous avez bien reçue la version modifiée du communiqué où l'ajout d'un numéro de poste aux coordonnées pour nous rejoindre avait été faite.

Je vous souhaite une excellente fin de semaine. Un repos bien mérité.

Au plaisir!

Sabin Tremblay
Coordonnateur aux opérations
(418) 528-7100 poste 2021
Sans frais : 1-866 640-9919 poste 2021
sabin.tremblay@mfa.gouv.qc.ca

De : Sylvain Dufour [mailto: [REDACTED]]
Envoyé : 7 mars 2019 17:25
À : Tremblay, Sabin <sabin.tremblay@MFA.GOUV.QC.CA>
Objet : Re: LP-Garderies_Levis-CAB.DOCX

c'est parfait!

Merci!

Le jeu. 7 mars 2019, à 16 h 07, <sabin.tremblay@mfa.gouv.qc.ca> a écrit :

Bonjour M. Dufour,

Une version modifiée. J'ai ajusté les coordonnées téléphoniques.

Sabin Tremblay
Coordonnateur aux opérations
(418) 528-7100 poste 2021
Sans frais : 1-866 640-9919 poste 2021
sabin.tremblay@mfa.gouv.qc.ca

De : Tremblay, Sabin
Envoyé : 7 mars 2019 15:29
À : [REDACTED]
Objet : LP-Garderies_Levis-CAB.DOCX

Bonjour M. Dufour,

Tel que discuté, voici le communiqué de presse.

<< Fichier: LP-Garderies_Levis-CAB.DOCX >>

Sabin Tremblay

Coordonnateur aux opérations

Ministère de la Famille

Direction régionale de la Capitale-Nationale
et de l'Est du Québec

750, Boul. Charest Est, bureau 510

Québec (QC) G1K 3J7

☎ Téléphone : (418) 528-7100 poste 2021

☎ Sans frais : 1-866 640-9919 p.2021

@ Courriel : sabin.tremblay@mfa.gouv.qc.ca

Linteau, Audrey

De: Sylvain Dufour [mailto: [REDACTED]]
Envoyé: 8 mars 2019 14:54
À: Tremblay, Sabin
Objet: Re: LP-Garderies_Levis-CAB.DOCX

oui oui M. Tremblay, j'ai reçu la version modifié et c'est celle que nous avons diffusé aux parents.

Encore merci et bon Week-End!

Sylvain

Le ven. 8 mars 2019, à 14 h 39, <sabin.tremblay@mfa.gouv.qc.ca> a écrit :

Bonjour M. Dufour,

Juste pour m'assurer que vous avez bien reçue la version modifiée du communiqué où l'ajout d'un numéro de poste aux coordonnées pour nous rejoindre avait été faite.

Je vous souhaite une excellente fin de semaine. Un repos bien mérité.

Au plaisir!

Sabin Tremblay
Coordonnateur aux opérations

(418) 528-7100 poste 2021

Sans frais : 1-866 640-9919 poste 2021
sabin.tremblay@mfa.gouv.qc.ca

De : Sylvain Dufour [mailto: [REDACTED]]
Envoyé : 7 mars 2019 17:25
À : Tremblay, Sabin <sabin.tremblay@MFA.GOUV.QC.CA>
Objet : Re: LP-Garderies_Levis-CAB.DOCX

c'est parfait!

Merci!

Le jeu. 7 mars 2019, à 16 h 07, <sabin.tremblay@mfa.gouv.qc.ca> a écrit :

Bonjour M. Dufour,

Une version modifiée. J'ai ajusté les coordonnées téléphoniques.

Sabin Tremblay

Coordonnateur aux opérations

(418) 528-7100 poste 2021

Sans frais : 1-866 640-9919 poste 2021

sabin.tremblay@mfa.gouv.qc.ca

De : Tremblay, Sabin

Envoyé : 7 mars 2019 15:29

À [REDACTED]

Objet : LP-Garderies_Levis-CAB.DOCX

Bonjour M. Dufour,

Tel que discuté, voici le communiqué de presse.

<< Fichier: LP-Garderies_Levis-CAB.DOCX >>

Sabin Tremblay

Coordonnateur aux opérations

Ministère de la Famille

Direction régionale de la Capitale-Nationale

et de l'Est du Québec
750, Boul. Charest Est, bureau 510
Québec (QC) G1K 3J7

☎ Téléphone : (418) 528-7100 poste 2021

☎ Sans frais : 1-866 640-9919 p.2021

@ Courriel : sabin.tremblay@mfa.gouv.qc.ca

Linteau, Audrey

De: Rajaoharimanana, Nadia
Envoyé: 8 mars 2019 15:40
À: [REDACTED]
Cc: Durocher-Guay, Malie
Objet: Approbation modification permis

Importance: Haute

Suivi:

Destinataire	Lire
[REDACTED]	
Durocher-Guay, Malie	Lu: 2019-03-08 15:46



Bonjour,

Je vous avise que la modification du permis du CPE MONTESSORI DE ST-JEAN-CHRYSOSTOME est approuvée afin d'ajouter une nouvelle installation de 78 places subventionnées sur 80 places maximum dont 25 poupons à l'installation Montessori de Charny et 62 places subventionnées sur 77 places maximum dont 10 poupons à l'installation CENTRE DE LA PETITE ENFANCE MONTESSORI DE ST-JEAN-CHRYSOSTOME, et cela, jusqu'au 7 mars 2020.

Les documents ainsi que le kit de départ suivront par la poste d'ici quelques jours.

Vous pouvez faire valoir ce courriel, si nécessaire, jusqu'à ce que vous recevrez le permis.

N'hésitez pas à me contacter pour toutes questions.

Merci et au plaisir!

Nadia Rajaoharimanana

Technicienne aux permis et subventions
Ministère de la Famille
Direction régionale de la Capitale-Nationale
et de l'Est du Québec

750, boulevard Charest Est, bureau 510, Québec (Québec) G1K 3J7

Téléphone : 418 528-7100, poste 2018

Télécopieur : 418 646-9342

nadia.rajaoharimanana@mfa.gouv.qc.ca | [Site Web](#)

ATTENTION - APPEL À LA CONFIDENTIALITÉ

Il est possible que ce message contienne des renseignements privilégiés et confidentiels. S'il ne vous est pas destiné, soyez avisé que toute divulgation ou reproduction est formellement défendue. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez s'il vous plaît le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci de votre collaboration.

Linteau, Audrey

De: Tremblay, Sabin
Envoyé: 8 mars 2019 16:53
À: 'Sylvain Dufour'; [REDACTED]
Cc: Durocher-Guay, Malie
Objet: Confirmations permis et autorisation à offrir temporairement des places supplémentaires non-subventionnées

Bonjour Madame Côté et M. Dufour,

Ci-jointes, les versions électroniques des lettres sous la signature du sous-ministre confirmant le nouveau permis pour l'installation de Charny et l'autorisation à offrir temporairement des places supplémentaires non-subventionnées à votre installation de Saint-Jean-Chrysostome. Les originaux suivront par la poste la semaine prochaine avec le nouveau permis.

Tel que discuté, nous pourrons vous accompagner dès la semaine prochaine pour amorcer les démarches visant à régulariser la situation.

Pour toute question en lien avec votre dossier, n'hésitez pas à communiquer avec votre conseillère aux services à la famille, madame Malie Durocher-Guay, au 418 528-7100 poste 2010 ou par courriel au malie.durocher-guay@mfa.gouv.qc.ca.

Sincères salutations.



20190308163356... 20190308162322...

Sabin Tremblay

Directeur régional par intérim

Ministère de la Famille

Direction régionale de la Capitale-Nationale
et de l'Est du Québec

750, Boul. Charest Est, bureau 510

Québec (QC) G1K 3J7

☎ Téléphone : (418) 528-7100 poste 2021

☎ Sans frais : 1-866 640-9919 p.2021

@ Courriel : sabin.tremblay@mfa.gouv.qc.ca



Le sous-ministre

Québec, le 8 mars 2019

Madame Caroline Côté
Directrice
CENTRE DE LA PETITE ENFANCE
MONTESSORI DE ST-JEAN-CHRYSOSTOME
1127, rue de la Prairie Ouest
Lévis (Québec) G6Z 3C9

Objet : Accueil sur des places non subventionnées de 15 enfants qui ne sont pas admis à l'éducation préscolaire ou à l'enseignement primaire

Madame la Présidente,

Il me fait plaisir de vous confirmer que le Centre de la petite enfance Montessori de St-Jean-Chrysostome (CPE) pourra, dès le 8 mars 2019, offrir 15 places non subventionnées à un maximum de 15 enfants qui ne sont pas admis à l'éducation préscolaire ou à l'enseignement primaire dans son installation située au 8391, avenue Sous le Vent, à Lévis.

En raison d'une situation exceptionnelle causée par la fermeture inopinée et simultanée de trois services de garde dans votre territoire, je juge qu'il est d'intérêt public de vous permettre d'offrir des services de garde non subventionnés à des enfants qui ne sont pas admis à l'éducation préscolaire ou à l'enseignement primaire.

En conséquence, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par le premier alinéa de l'article 108 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ, c. S-4.1.1) (Loi), j'autorise le CPE à déroger à l'article 95 de la Loi et à fournir des services de garde non subventionnés à un maximum de 15 enfants qui ne sont pas admis à l'éducation préscolaire ou à l'enseignement primaire.

... 2

Vous devrez donc fixer le tarif applicable à ces places. Je vous rappelle que les subventions que reçoit le CPE pour offrir des places à contribution réduite ainsi que la contribution de base des parents versée pour ces places ne doivent pas être utilisées autrement que pour les enfants occupant ces places subventionnés. Les Règles budgétaires et les Règles de l'occupation prévoient des règles spécifiques pour les enfants « non PCR » qui s'appliquent, avec les adaptations nécessaires, à votre situation.

Veillez noter que cette dérogation est valide jusqu'au 1er septembre 2019.

Dans les prochains jours, le Ministère procédera à une inspection de votre installation pour s'assurer de sa conformité aux normes applicables considérant que vous accueillerez 15 enfants supplémentaires.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,



Patrick Dubé

c. c. Monsieur Sabin Tremblay, directeur régional par intérim
Direction régionale de la Capitale-Nationale et de l'Est du Québec

Québec, le 8 mars 2019

Madame Caroline Côté
Directrice
CENTRE DE LA PETITE ENFANCE
MONTESSORI DE ST-JEAN-CHRYSOSTOME
1127, rue de la Prairie Ouest
Lévis (Québec) G6Z 3C9

Objet : Ouverture d'une nouvelle installation

Madame la Présidente,

Il me fait plaisir de délivrer un permis au Centre de la petite enfance Montessori de St-Jean-Chrysostome (CPE) lui permettant d'offrir 80 places dans sa nouvelle installation sise au 8391, avenue Sous le Vent, à Lévis.

Ce permis, en vigueur dès le 8 mars 2019 et valide pour un an, permet au CPE d'offrir un maximum de 80 places, dont 78 à contribution réduite et 2 non subventionnées.

En raison d'une situation exceptionnelle causée par la fermeture inopinée et simultanée de trois services de garde dans votre territoire, et parce que votre nouveau permis vous permet d'offrir 80 places sous réserve des autres règles applicables, je juge qu'il est d'intérêt public de vous permettre d'offrir des services de garde non subventionnés à des enfants qui ne sont pas admis à l'éducation préscolaire ou à l'enseignement primaire.

En conséquence, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par le premier alinéa de l'article 108 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ, c. S-4.1.1) (Loi), j'autorise le CPE à déroger à l'article 95 de la Loi et à fournir des services de garde non subventionnés à un maximum de 2 enfants qui ne sont pas admis à l'éducation préscolaire ou à l'enseignement primaire.

... 2

Vous devrez donc fixer le tarif applicable à ces places. Je vous rappelle que les subventions que reçoit le CPE pour offrir des places à contribution réduite ainsi que la contribution de base des parents versée pour ces places ne doivent pas être utilisées autrement que pour les enfants occupant ces places subventionnés. Les Règles budgétaires et les Règles de l'occupation prévoient des règles spécifiques pour les enfants « non PCR » qui s'appliquent, avec les adaptations nécessaires, à votre situation.

Veillez noter que cette dérogation est valide jusqu'au 1^{er} septembre 2019.

Au surplus, en raison de cette même situation exceptionnelle, je juge qu'il est d'intérêt public de vous permettre de déroger à certaines normes établies par la Loi et le Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ, c. S-4,1.1, r. 2) (Règlement).

Afin de vous permettre d'offrir des services de garde tout en régularisant votre situation, je vous autorise à déroger aux dispositions suivantes du Règlement :

- Article 4 : obligation de s'assurer que toute personne majeure qui travaille dans l'installation pendant les heures de prestation des services de garde, y compris un stagiaire ou un bénévole qui s'y présentent régulièrement, n'est pas l'objet d'un empêchement ayant un lien avec les aptitudes requises et la conduite nécessaire pour occuper sa fonction;
- Article 16.1 : demande d'ajout d'installation et transmissions de plans signés et scellés par un architecte ou un autre professionnel habilité à le faire;
- Article 20 : obligation de s'assurer que chaque membre du personnel de garde soit titulaire d'un certificat attestant la réussite du cours de secourisme prescrit;
- Article 25 :
 - Obligation de conserver les preuves que les membres de son personnel de garde remplissent les exigences de l'article 20 (secourisme);
 - Obligation de conserver, pour toutes les personnes visées à l'article 4 du Règlement, les pièces justificatives (consentement et attestation d'absence d'empêchements ou déclaration de renseignements pouvant révéler un empêchement et résolution du conseil d'administration attestant que la personne visée n'est pas l'objet d'un empêchement);
 - Article 31 : exigences relatives à la superficie minimale nette des aires de jeu (poupons et enfants âgés de plus de 18 mois), à leur division en aire de jeu et aire de repos pour les poupons et à leurs caractéristiques et au nombre maximum d'enfants pouvant y être accueillis en même temps;
 - Article 33 : vestiaire à l'usage des enfants, toilettes et lavabos;
 - Article 35 : sièges et tables à la taille des enfants et en nombre suffisant;
 - Article 39 : superficie minimale par enfant de l'espace extérieur de jeu en considérant que le tiers du nombre maximum d'enfants indiqué au permis y est reçu en même temps.

Cette autorisation est valide **jusqu'au 8 avril 2019 inclusivement**. Dans les prochains jours, la direction régionale du Ministère communiquera avec vous et vous accompagnera dans l'ensemble des démarches à accomplir et des données à recueillir afin de régulariser votre situation.

D'ici le 8 avril, vous devrez transmettre à la direction régionale du Ministère :

- Un calendrier de réalisation pour toutes les démarches de régularisation, notamment : à l'égard de l'obtention de l'attestation d'absence d'empêchement pour vos employés, les travaux d'agrandissement prévus pour offrir 80 places conformément aux exigences d'aménagement des locaux, la notification de la municipalité et de son service d'incendie du nombre de personnes normalement présentes dans l'installation;
- Une demande officielle de dérogation à l'ensemble des dispositions auxquelles vous avez besoin de telles dérogations, notamment celles énumérées précédemment, appuyée d'une résolution du conseil d'administration. La durée des dérogations doit être réaliste et liée à la date de la fin prévue des travaux qui viseront à rendre conforme l'installation;
- Cette demande devra notamment détailler comment les mesures prises quant au nombre maximum d'enfants pouvant être reçu dans les locaux ou dans l'espace de jeu, à l'aménagement des locaux, à l'équipement et à la sécurité, sont adéquates et assurent autant la santé, la sécurité, le développement et le bien-être des enfants que les normes établies par la Loi et le Règlement.

Vous pouvez transmettre ces documents à l'adresse suivante :

Direction régionale de la Capitale-Nationale et de l'Est du Québec
750, boulevard Charest Est, bureau 510
Québec (Québec) G1K 3J7

Suite à ces démarches, des dérogations plus spécifiques pourraient vous être octroyées pour des durées différentes.

Veillez noter que si tous les documents requis ne sont pas transmis au Ministère et que votre situation n'est pas régularisée le 8 avril 2019, vous serez alors en situation de non-conformité.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre


Patrick Dube

c. c. Monsieur Sabin Tremblay, directeur régional par intérim



Linteau, Audrey

De: Rajaoharimanana, Nadia
Envoyé: 12 mars 2019 13:27
À: [REDACTED]
Objet: Copie entente de subvention
Pièces jointes: 20190312132704233.pdf

Bonjour,

Ci-joint copie de la nouvelle entente de subvention signée par les deux parties. L'original suivra par la poste.

N'hésitez pas à me contacter pour toutes questions.

Merci et au plaisir!

Nadia Rajaoharimanana
Technicienne aux permis et subventions
Ministère de la Famille
Direction régionale de la Capitale-Nationale
et de l'Est du Québec

750, boulevard Charest Est, bureau 510, Québec (Québec) G1K 3J7 Téléphone : 418 528-7100, poste 2018
Télécopieur : 418 646-9342 nadia.rajaoharimanana@mfa.gouv.qc.ca | Site Web

.....
ATTENTION - APPEL À LA CONFIDENTIALITÉ
.....

Il est possible que ce message contienne des renseignements privilégiés et confidentiels. S'il ne vous est pas destiné, soyez avisé que toute divulgation ou reproduction est formellement défendue. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez s'il vous plaît le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci de votre collaboration.

-----Message d'origine-----

De : I213914@mfa.gouv.qc.ca [mailto:I213914@mfa.gouv.qc.ca] Envoyé : 12 mars 2019 13:27 À : Rajaoharimanana, Nadia <Nadia.Rajaoharimanana@MFA.GOUV.QC.CA>
Objet : Message from "I213914"

Cet e-mail a été envoyé par "I213914" (MP C4503).

Date de numérisation: 12.03.2019 13:27:04 (-0400) Contacter si besoin : I213914@mfa.gouv.qc.ca

ENTENTE DE SUBVENTION

ENTRE

LE MINISTRE DE LA FAMILLE,

pour et au nom du gouvernement du Québec, agissant par madame Line Fortin, sous-ministre adjointe, dûment autorisée à cette fin,

ci-après appelée le « **MINISTRE** »

ET

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE MONTESSORI DE ST-JEAN-CHRYSOSTOME,

personne morale dûment constituée, dont le siège social est au 1127, rue de la Prairie Ouest, Lévis (Québec) G6Z 3C9

représentée par Madame Mélanie Angers

dûment autorisé(e) en vertu d'une résolution du conseil d'administration

#2019-10

6 mars 2019

numéro et date

dont copie est jointe à la présente,

ci-après appelée le « **CPE** »

ATTENDU que le CPE est titulaire d'un permis de centre de la petite enfance délivré par le **MINISTRE** le 18 décembre 2018 et portant le numéro 3000-4953.

ATTENDU qu'à la suite de la répartition de places par le **MINISTRE**, le CPE offre des places dont les services de garde sont subventionnés dans les installations suivantes :

Numéro de l'installation	Nom de l'installation	Adresse de l'installation	Nombre de places donnant droit à des subventions	Nombre de places pouspons
3005-1622	CPE MONTESSORI DE ST-JEAN-CHRYSOSTOME	1127, rue de la Prairie Ouest Lévis	62	10
3005-8954	INSTALLATION MONTESSORI DE CHARNY	8391, avenue Sous le Vent Lévis	78	25

ATTENDU qu'en vertu de l'article 92 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* le MINISTRE peut, selon les conditions qu'elle détermine, conclure une entente de subvention avec un titulaire de permis de CPE;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 93 de cette loi, le MINISTRE établit annuellement le nombre de places dont les services de garde sont subventionnés;

ATTENDU que le CPE souhaite obtenir le financement prévu aux *Règles budgétaires des centres de la petite enfance*.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT

1. OBJET DE L'ENTENTE DE SUBVENTION

La présente entente a pour objet de rendre le CPE admissible aux subventions prévues aux *Règles budgétaires des centres de la petite enfance* (ci-après les *Règles budgétaires*).

2. CONDITIONS D'OBTENTION DE LA SUBVENTION

LE CPE S'ENGAGE A :

- 1) respecter la Loi, ses règlements, les Règles budgétaires, les Règles de l'occupation et les Règles de reddition de comptes applicables ainsi que les directives émises par le MINISTRE;
- 2) offrir des services de garde de qualité qui tiennent compte des besoins des parents et des enfants qu'il reçoit, en fonction de l'offre de services décrite à la présente entente;
- 3) rendre accessible sa politique de gestion de sa liste d'attente et sa politique d'admission;
- 4) assurer, pendant la durée de l'entente, la prestation des services de garde selon une plage horaire s'échelonnant au moins de 7 h à 18 h du lundi au vendredi à moins qu'il ne soit démontré, à la satisfaction du MINISTRE, qu'un horaire différent est justifié;
- 5) assurer, durant ses heures de prestation des services de garde et au choix du parent admissible à la contribution réduite, des services de garde éducatifs continus d'au moins 10 heures;
- 6) utiliser l'entente de services de garde subventionnés prescrite et ses annexes déposées sur le site Internet du Ministère.
- 7) ne pas percevoir directement ou indirectement, pour les services mentionnés à l'**Annexe 1**, plus de frais que ceux qui y sont indiqués;
- 8) n'exercer aucune pression directe ou indirecte sur un parent admissible pour qu'il paie plus que la contribution réduite, notamment en excluant un enfant d'activités offertes aux autres enfants de son groupe d'âge;
- 9) ne pas obliger directement ou indirectement un parent à prendre quelque service que ce soit pour avoir accès aux services de garde à contribution réduite ou pour maintenir son accès à ces services;
- 10) percevoir le paiement de la contribution parentale mensuellement ou à des périodes fixes de moins d'un mois et en versements sensiblement égaux compte tenu de la durée de l'entente de services de garde signée avec le parent;
- 11) produire, dans les délais prescrits, tout document et rapport prévus à la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*, ses règlements, aux *Règles budgétaires* ou exigés par le MINISTRE;
- 12) aviser le MINISTRE, au moins trente (30) jours avant sa conclusion, de toute entente concernant la vente ou le transfert de ses éléments d'actifs ou de ses actions ou concernant sa fusion, sa consolidation ou son regroupement avec une autre entité.

LE MINISTRE S'ENGAGE À :

Verser au CPE, sous réserves des crédits votés annuellement par l'Assemblée nationale du Québec, les subventions prévues aux *Règles budgétaires* applicables.

3. OFFRE DE SERVICES DU CPE

Le CPE accepte d'offrir, pendant la durée de l'entente, dans chacune de ses installations, les services de garde décrits à l'annexe 2 de la présente.

4. DUREE, PRISE D'EFFET ET RECONDUCTION

La présente entente prend effet à compter du 8 mars 2019 et se termine le 31 mars 2019.

Cependant, les dispositions du paragraphe 6 de l'article 2 s'appliquent à toute nouvelle entente de services de garde signée après le 31 octobre 2008 et pour toute entente de services de garde dont la durée implique, en tout ou en partie, la prestation des services après le 31 août 2009.

Sous réserve des crédits votés annuellement par l'Assemblée nationale du Québec ainsi que des *Règles budgétaires* applicables, elle est reconduite annuellement du 1^{er} avril d'une année au 31 mars de l'année suivante à moins que l'une des parties n'avise l'autre de son intention de ne pas la reconduire. Cet avis doit être donné au moins trente (30) jours avant la date d'échéance de l'entente.

Lorsqu'une entente est reconduite le CPE est sujet aux conditions et obligations édictées par les *Règles budgétaires*, les *Règles de l'occupation* et les *Règles de reddition de comptes* applicables ainsi que les directives émises par le MINISTRE. Le CPE est réputé avoir pris connaissance des différentes règles et des directives dès qu'elles sont publiées.

La non-reconduction de l'entente entraîne l'application de l'article 100 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* et les dispositions particulières traitant du remboursement de la subvention prévues aux *Règles budgétaires* applicables au moment de sa non-reconduction.

5. MODIFICATION

La présente entente peut être modifiée lorsque le CPE désire apporter des changements à son offre de services de garde;

Lorsque le CPE désire apporter des modifications à son offre de services et que ces modifications affectent le nombre de places à contribution réduite qui lui ont été consenties ou encore un élément de l'offre de services de garde prévu à l'article 3 et décrit à l'annexe 2, il doit, préalablement au changement, obtenir l'aval du MINISTRE.

Le MINISTRE peut refuser de modifier l'entente s'il n'a plus de places à contribution réduite à répartir ou si ces modifications ne répondent pas aux besoins de garde des parents. Il doit aviser par écrit le CPE des motifs du refus et lui permettre de présenter ses observations dans les trente (30) jours suivant cet avis.

6. RESILIATION DE L'ENTENTE PAR LE MINISTRE

Outre les pouvoirs prévus à l'article 97 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*, le MINISTRE peut résilier la présente entente :

- 1) si le CPE n'en respecte pas les termes. Dans ce cas, le MINISTRE doit, avant de résilier l'entente, lui donner un délai d'au moins dix (10) jours pour présenter ses observations;
- 2) si le CPE voit son permis non renouvelé ou révoqué ou s'il cesse ses activités.

Outre l'application des articles 62 et 100 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*, la résiliation de la présente entente entraîne l'application des dispositions particulières traitant du remboursement de la subvention prévues aux *Règles budgétaires* applicables au moment de sa résiliation.

7. REPRESENTANTS DES PARTIES

Le MINISTRE désigne monsieur Jean-François Picard, directeur régional de la Direction régionale de la Capitale-Nationale et de l'Est du Québec, comme son représentant pour les fins de l'exécution de la présente entente.

Le CPE désigne Madame Caroline Côté, directrice
pour les fins de l'application de la présente entente.

8. CESSION

Les droits et obligations prévus à la présente entente ne peuvent être cédés, vendus ou transportés, en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite préalable du MINISTRE, qui peut alors prévoir des conditions à cette fin.

9. COMMUNICATIONS

Tout avis, autorisation ou envoi de document prévu dans la présente entente doit être donné par écrit et transmis par courrier recommandé ou messagerie à l'adresse de la partie concernée indiquée ci-dessous. Il est réputé avoir été reçu le troisième jour de sa mise à la poste ou le jour où il a été expédié par messenger.

Pour le MINISTRE :

**Direction régionale de la Capitale-Nationale
Et de l'Est du Québec
750, boulevard Charest Est, bureau 510
Québec (Québec) G1K 3J7**

Pour le CPE :

Montessori de Saint-Jean-Chrysostome
1127 rue de la Prairie.
Lévis
G6Z 3C9

10. DISPOSITIONS DIVERSES

La présente entente révoque toute entente antérieure et constitue la seule entente liant les parties; aucune entente verbale ne peut y être opposée.

Les annexes 1 et 2 de la présente entente ainsi que l'entente de services de garde prescrite en font partie intégrante.

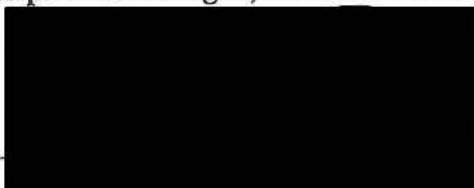
Le CPE déclare avoir pris connaissance de l'entente de services de garde subventionnés et de ses annexes disponibles sur le site Internet du Ministère.

La présente entente est réputée avoir été conclue et signée à Québec.

En foi de quoi les parties ont signé, en double exemplaire.

Le MINISTRE

Par


Line Fortin
sous-ministre adjointe

19-03-11

Date

Le CPE

Par



7 mars 2019

Date

Annexe 1

Liste des tarifs maxima applicables aux situations suivantes :

Un petit déjeuner : 2\$

Un repas supplémentaire : 4\$

Une heure de garde additionnelle aux 10 heures
de garde continues : 5\$

Annexe 2

No de permis : 3000-4953

Pour l'installation : 3005-1622

Le CPE accepte d'offrir, pendant la durée de l'entente, des services de garde selon la grille horaire suivante :

Jours	Période habituelle	Période occasionnelle
Lundi	De <u>7</u> à <u>18</u>	De _____ à _____
Mardi	De <u>7</u> à <u>18</u>	De _____ à _____
Mercredi	De <u>7</u> à <u>18</u>	De _____ à _____
Jeudi	De <u>7</u> à <u>18</u>	De _____ à _____
Vendredi	De <u>7</u> à <u>18</u>	De _____ à _____
Samedi	De _____ à _____	De _____ à _____
Dimanche	De _____ à _____	De _____ à _____

Le CPE n'offre pas de services les jours et les périodes décrites ci-dessous :
(Énumérer les jours fermés au cours de la période)

Fête du travail	Jour de l'an
Fête de l'action de Grâces	Lendemain de l'an
Noël	Lundi de Pâques
Lendemain de Noël	Fête de la Reine
27 décembre 2019	Fête nationale du Québec
30 décembre 2019	Fête nationale du Canada
Veille de l'an	

L'offre de services du CPE aura également les caractéristiques suivantes :

Enfants ayant des besoins particuliers

Annexe 2

No de permis : 3000-4953

Pour l'installation : 3005-8954

Le CPE accepte d'offrir, pendant la durée de l'entente, des services de garde selon la grille horaire suivante :

Jours	Période habituelle	Période occasionnelle
Lundi	De <u>7</u> à <u>18</u>	De _____ à _____
Mardi	De <u>7</u> à <u>18</u>	De _____ à _____
Mercredi	De <u>7</u> à <u>18</u>	De _____ à _____
Jedi	De <u>7</u> à <u>18</u>	De _____ à _____
Vendredi	De <u>7</u> à <u>18</u>	De _____ à _____
Samedi	De _____ à _____	De _____ à _____
Dimanche	De _____ à _____	De _____ à _____

Le CPE n'offre pas de services les jours et les périodes décrites ci-dessous :
(Énumérer les jours fermés au cours de la période)

Fête du travail	Jour de l'an
Fête de l'action de Grâces	Lendemain de l'an
Noël	Lundi de Pâques
Lendemain de Noël	Fête de la Reine
27 décembre 2019	Fête nationale du Québec
30 décembre 2019	Fête nationale du Canada
Veille de l'an	

L'offre de services du CPE aura également les caractéristiques suivantes :

Enfants ayant des besoins particuliers

Permis de centre de la petite enfance

No D'ÉTABLISSEMENT : 3000-4953

Valide du 2018-12-18 au 2020-03-07

Dernière modification : 2019-03-08

NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE
MONTESSORI DE ST-JEAN-CHRYSOSTOME
1127, rue de la Prairie Ouest
Lévis QC G6Z 3C9

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE
MONTESSORI DE ST-JEAN-CHRYSOSTOME
1127, rue de la Prairie Ouest
Lévis QC G6Z 3C9

INSTALLATION :

No : 3005-1622

	(1)	(2)	Total
MAX	10	68	78
PCR	10	52	62

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE MONTESSORI
DE ST-JEAN-CHRYSOSTOME
1127, rue de la Prairie Ouest
Lévis QC G6Z 3C9

INSTALLATION :

No : 3005-8954

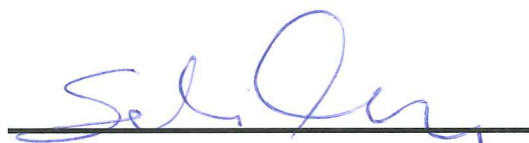
	(1)	(2)	Total
MAX	25	55	80
PCR	25	53	78

MONTESSORI DE CHARNY
8391, avenue Sous-le-Vent
Lévis QC G6X 1K7

D
U
P
L
I
C
A
T
A



Sous-ministre adjointe



Personne autorisée de la direction régionale

MAX	Nombre maximum d'enfants qui peuvent être reçus dans chacune des installations
PCR	Nombre de places subventionnées
(1)	Les enfants de moins de 18 mois
(2)	Les enfants de 18 mois et plus

No référence : 37674- 2019-03-12

LE TITULAIRE D'UN PERMIS DOIT L'AFFICHER DANS CHACUNE DE SES INSTALLATIONS EN UN LIEU ACCESSIBLE À TOUS ET VISIBLE EN TOUT TEMPS
(Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, art. 22).